

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07494
Numéro SIREN : 422 908 798
Nom ou dénomination : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2018 sous le numéro de dépôt 98499



20180984992017

DATE DEPOT : 03/10/2018

N° DE DEPOT : 98499

N° GESTION : 1999807494

N° SIREN : 422908798

DENOMINATION : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A

ADRESSE : 121 bis rue de la Pompe 75016 Paris

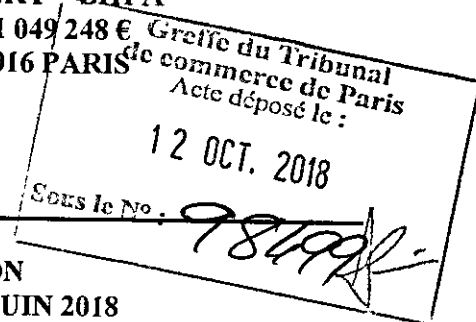
MILLESIME : 2017

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA

Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €

Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS

422 908 798 RCS PARIS



**ATTESTATION D'AFFECTATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2018**

I. PROPOSITION D'AFFECTATION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -43.683 € en totalité au poste « Report à nouveau ».

II. CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE DU 29 JUIN 2018

Chers Associés,

Je vous ai convoqués en Assemblée, conformément à la Loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, les conventions visées à l'article L.227 10 du Code de Commerce et enfin l'affectation des résultats.

Il vous sera également demandé de vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Il vous sera rendu compte, par ailleurs, de la mission de votre Commissaire aux comptes.

Si vous le jugez utile, je vous donnerai au cours de la présente Assemblée toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

PRESENTATION DES COMPTES

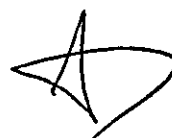
L'activité des sociétés du groupe est globalement satisfaisante et s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

Nous devons poursuivre nos efforts afin de maintenir ce niveau d'activité en maîtrisant notamment nos charges d'exploitation.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Le bilan se totalise à : 8.328.337 €

Les comptes se présentent de la manière suivante :



1. BILAN

1.1. A l'actif

- L'actif immobilisé totalise un montant net de : 5.340.444 €
- L'actif circulant totalise un montant net de : 2.987.892 €

1.2. Au passif

- Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et prise en compte des provisions réglementées s'élèvent à un montant net de : 3.458.865 €
et cet exercice dégageant une perte de 43.683 €, et après prise en compte des provisions réglementées les capitaux propres au 31 décembre 2017 sont ramenés à : 3.420.334 €
pour un capital de 1.049.248 € intégralement libéré.
- Et les dettes représentent : 4.908.002 €

2. COMPTE DE RESULTAT

2.1. Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires représente un montant hors taxes de : 945.593 €
- Le total des produits d'exploitation atteint..... : 1.068.808 €

2.2. Charges d'exploitation

- Elles totalisent un montant de : 1.090.500 €
- Le résultat d'exploitation est de ce fait égal à : -21.692 €

2.3. Le solde des charges et produits financiers s'élève à : -3.239 €

2.4. Le solde des charges et produits exceptionnels s'élève à ... : -12.358 €

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés s'élevant à : 52.531 €

Cet exercice dégage une perte de : -43.683 €

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a exposé, au sens comptable du terme, aucun frais de recherche et de développement au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je vous informe que les comptes de l'exercice écoulé n'intègrent aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 dudit Code.

SITUATION DES MANDATS

a) Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant n'arrivent pas à expiration avec la présente Assemblée.

b) Mandat des membres du Conseil de surveillance

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance n'arrivent pas à expiration avec la présente Assemblée.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, je vous informe que la Société a pris au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 la participation suivante :

- 100 % dans le capital social de la société RESIDENCE LYON, Société par actions simplifiée, au capital de 47.800 euros, dont le siège social est 65 Rue de Lyon – 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 642 022 412.

Je vous rappelle qu'à l'ouverture de l'exercice 2017, la société détenait :

- . une participation de 100 % dans le capital de la société AUBERT HOTEL PRINCE ALBERT
- . une participation de 100 % dans la Société HOTEL JOUFFROY,
- . une participation directe de 68 % dans le capital de la Société HOTEL CONCORDIA,
- . une participation de 99,8 % dans le capital de la Société SCI DU 6 RUE DE LA VOUTE,
- . une participation de 50,1 % dans le capital de la Société AJ HOTELS,



- . une participation de 100 % dans le capital de la Société HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY,
- . une participation de 99,8 % dans le capital de la Société SCI DU 108 RUE DE CHARENTON.

Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport.

AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -43.683 € en totalité au poste « Report à nouveau ».

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, sont joints au présent rapport les tableaux présentant les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du code de Commerce par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés s'élevant à 0% du capital de notre société et dans le capital des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce ;
- En conséquence, il vous est soumis en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, un projet d'augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail, projet que je vous invite à refuser.

* * *



Je reste à votre disposition pour vous fournir tous éléments complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous remercie de votre présence à cette réunion.

J'espère que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA

Tableau des filiales et participations – exercice 31 décembre 2017

(*) clôture exercice 30 septembre 2017

Sociétés ou groupe de siés	Capital	Capitaux propres	Quote-part détenue	CA dernier exercice	Bénéfice net ou perte dernier exercice
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
AUBERT HOTEL PRINCE ALBERT	38 112 €	1.444.038 €	100 %	1.009.169 €	195.738 €
HOTEL JOUFFROY	48 000 €	173.528 €	100 %	60.018 €	-3 €
HOTEL CONCORDIA	38 112 €	587.172 €	68 %	655.152 €	71.506 €
PRINCE ALBERT LYON BERCY	37 000 €	554.985 €	100 %	946.807 €	109.584 €
SCI DU 6 RUE DE LA VOUTE	100 000 €	108.540 €	99,8 %	57.380 €	26.414 €
SCI DU 108 RUE DE CHARENTON	5 000 €	52.431 €	99,8 %	102 000 €	47.431 €
SNC AJ HOTELS	10 000 €	-680.711 €	50,1 %	744.225 €	-156.981 €
RESIDENCE LYON (*)	47.800 €	245.604 €	100 %	263.195 €	102.258 €
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe - 75016 PARIS
422 908 798 R.C.S. PARIS

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 441-II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées (préciser HT ou TTC)		7792	8332	(21614)	3836			3861	8437	1151	14778	
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (préciser HT ou TTC)		62,47	65,42	880	20,91							
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (préciser HT ou TTC)								6,28	14,20	6,45	42,78	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)					

A

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2018

Chers Associés,

Nous vous présentons ci-après nos observations sur le rapport de gestion et les comptes présentés par le Président.

Ce dernier a rendu compte régulièrement de sa gestion au conseil de surveillance et lui a communiqué, conformément aux dispositions statutaires, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de même que le contenu de son rapport.

Nous vous informons que les éléments figurant dans le rapport de gestion du Président ainsi que ceux figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'appellent de notre part aucune observation particulière.

Nous vous invitons donc à approuver les comptes au 31 décembre 2017 tels qu'ils vous sont présentés.

La Présidente du Conseil de Surveillance



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Enros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 394	9 707	2 687	4 220	1 533	36.33
	Fonds commercial (1)	33 440		33 440	33 440		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	27 159	9 413	17 747	9 831	7 916	80.52
	Autres immobilisations corporelles	57 222	29 128	28 094	58 155	30 061	51.69
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 248 447		5 248 447	2 194 614	3 053 833	139.15
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 030		10 030	10 030		
	Total II	5 388 692	48 247	5 340 444	2 310 289	3 030 155	131.16
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	130 320		130 320	63 911	66 409	103.91
	Autres créances	2 704 199		2 704 199	2 638 855	65 344	2.48
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	50 069		50 069	450 069	400 000	88.88
	Disponibilités	95 734		95 734	206 467	110 733	53.63
	Charges constatées d'avance (3)	7 571		7 571	5 934	1 637	27.58
	Total III	2 987 892		2 987 892	3 365 236	377 343	11.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 376 584	48 247	8 328 337	5 675 525	2 652 811	46.74

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

10 030

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 049 248)	1 049 248	1 049 248		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 562	74 562		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	104 925	104 925		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	255 093	255 093		
	Report à nouveau	1 973 859	1 981 200	7 341	0.37
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	43 683	7 341	36 342	495.06
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	6 330	1 178	5 152	437.35
	Total I	3 420 334	3 458 865	38 531	1.11
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (I)	Total II				
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE (I)	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 005 849	204 964	1 800 885	878.63
	Concours bancaires courants	7 675	1 849	5 825	315.02
	Emprunts et dettes financières diverses	2 641 332	1 808 426	832 905	46.06
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 804	17 104	18 699	109.33
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 785	38 542	4 757	12.34
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	174 958	137 174	37 785	27.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes	8 600	8 600		
	Produits constatés d'avance (I)				
Comptes de Régularisation	Total IV	4 908 002	2 216 660	2 691 342	121.41
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		8 328 337	5 675 525	2 652 811	46.74

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 170 565

2 103 425

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	945 593		945 593	834 140		111 453	13.36
Chiffre d'affaires NET	945 593		945 593	834 140		111 453	13.36
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			261	1 407		1 146	81.44
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 144			2 144	
Autres produits			120 810	125 401		4 591	3.66
Total des Produits d'exploitation (I)			1 068 808	960 948		107 860	11.22
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			22 863	24 937		2 074	8.32
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			385 114	310 211		74 903	24.15
Impôts, taxes et versements assimilés			32 871	31 017		1 854	5.98
Salaires et traitements			442 951	404 289		38 662	9.56
Charges sociales			86 769	89 011		2 242	2.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 394	13 285		6 109	45.98
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			100 538	101 462		924	0.91
Total des Charges d'exploitation (II)			1 090 500	974 212		116 288	11.94
I - Résultat d'exploitation (I-II)			21 692	13 264		8 428	63.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			46 137	41 289		4 847	11.74
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 585 1 351
1 489 42

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	36 301		41 638		5 337	12.82
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 714		6 391		323	5.06
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	43 015		48 029		5 014	10.44
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	46 254		29 108		17 145	58.90
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	46 254		29 108		17 145	58.90
2. Résultat financier (V-VI)	3 239		18 920		22 160	117.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 206		46 946		25 740	54.83
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 585		4 351		2 766	63.58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 000		3 237		9 763	301.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	219		219			
Total VII	14 804		7 807		6 997	89.62
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 123		375		1 748	466.23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 667		575		19 092	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 371				5 371	
Total VIII	27 161		950		26 211	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 358		6 857		19 215	280.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	52 531		61 144		8 613	14.09
Total des produits (I+III+V+VII)	1 172 763		1 058 073		114 689	10.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 216 445		1 065 414		151 031	14.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	43 683		7 341		36 342	495.06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

36 301 41 638

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Acquisitions titres de participations

Le 31 Juillet 2017 la société "SHPA" a acquis les 95 600 actions de la société "SAS RESIDENCE LYON" - siren 642 022 412 - pour un montant de 2 989 383 €.

Le montant des frais d'acquisition de ces actions, 64 450 €, a été immobilisé et amorti sur 5 ans au prorata temporis.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 72 952 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée entre la sociétés mères et ses

filiales, ce montant se décompose comme suit:

CICE Prince Albert Wagram - siren 422908798 - : 21 268 €

CICE Prince Albert Louvre - siren 329543474 - : 15 062 €

CICE Prince Albert Lyon Bercy - siren 484983101 - : 16 216 €

CICE Prince Albert Concordia - siren 542017181 - : 12 259 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

La société "SHPA" détenant 50.10% du capital de la SNC AJ Hôtels (IR) - siren 523 822 724 - la quote-part du CICE de cette dernière s'élève à : 8 147 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	45 134		700
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 250		11 909
Installations générales agencements aménagements divers	50 129		2 774
Matériel de transport	30 037		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 553		
TOTAL	102 969		14 683
Autres participations	2 194 614		3 053 833
Prêts, autres immobilisations financières	10 030		
TOTAL	2 204 644		3 053 833
TOTAL GENERAL	2 352 747		3 069 216

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			45 834	45 834
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			27 159	27 159
Installations générales agencements aménagements divers		3 234	49 669	49 669
Matériel de transport		30 037		
Matériel de bureau et informatique, Mnbilier			7 553	7 553
TOTAL		33 271	84 381	84 381
Autres participations			5 248 447	5 248 447
Prêts, autres immobilisations financières			10 030	10 030
TOTAL			5 258 477	5 258 477
TOTAL GENERAL		33 271	5 388 692	5 388 692

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 474	2 233		9 707
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 420	3 993		9 413
Installations générales agencements aménagements divers	20 855	6 363	3 234	23 984
Matériel de transport	4 905	5 465	10 370	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 804	1 340		5 144
TOTAL	34 983	17 161	13 604	38 540
TOTAL GENERAL	42 457	19 394	13 604	48 247

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 233				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 993				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 363				
Matériel de transport	5 465				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 340				
TOTAL	17 161				
TOTAL GENERAL	19 394				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 178	5 371	219		6 330
TOTAL	1 178	5 371	219		6 330
TOTAL GENERAL	1 178	5 371	219		6 330
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 371	219		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 030	10 030	
Autres créances clients	130 320	130 320	
Personnel et comptes rattachés	317	317	
Impôts sur les bénéfices	56 858	56 858	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 308	12 308	
Groupe et associés	2 616 736	2 616 736	
Débiteurs divers	17 979	17 979	
Charges constatées d'avance	7 571	7 571	
TOTAL	2 852 119	2 852 119	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 013 523	276 086	787 408	950 029
Fournisseurs et comptes rattachés	33 785	33 785		
Personnel et comptes rattachés	77 693	77 693		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 123	43 123		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 849	22 849		
Autres impôts taxes et assimilés	31 293	31 293		
Groupe et associés	2 641 332	2 641 332		
Autres dettes	8 600	8 600		
TOTAL	4 872 198	3 134 761	787 408	950 029
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 950 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	149 548			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	65 578			65 578

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
SHPA INVEST			33 440	33 440	
Total			33 440	33 440	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	42 242
Créances clients et comptes rattachés	60 194
Total	102 436

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	60 194
Intérêts sur comptes courants d'associés à percevoir	42 242
Total	102 436

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	496
Emprunts et dettes financières diverses	23 203
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 711
Dettes fiscales et sociales	46 713
Autres dettes	24 000
Total	107 123

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	12 711
Provision sur congés payés	27 836
Provision charges sociales sur congés payés	8 548
Rémunération à recevoir (conseil de surveillance)	24 000
Etat - taxes à payer	10 329
Intérêts sur comptes courants d'associés dûs	23 203
emprunts etabl.bancaires - intérêts courus	496
Total	107 123

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 571
Total	7 571

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	84 000
des organes de surveillance	24 000
Total	108 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	11
Total	12

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	46 254	43 015
Dont entreprises liées	23 203	36 301

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT	SAS	1 049 248	121 B RUE DE LA POMPE 75016 PARIS

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- HOTEL JOUFFROY	173 528	100.00	3
- HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY	554 985	100.00	109 584
- SCI 6 RUE DE LA VOUTE	108 540	99.80	26 414
- SCI 108 RUE DE CHARENTON	52 431	99.80	47 431
- AUBERT PRINCE ALBERT	1 444 038	99.80	195 738
- HOTEL PRINCE ALBERT CONCORDIA	587 172	67.80	71 506
- AJ HOTELS	680 711	50.10	156 981
- RESIDENCE LYON	245 604	100.00	101 906
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

**RAPPORT GENERAL
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**SHPA S.A.S.
121 Bis rue de la Pompe
75016 PARIS**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m' a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT. S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif

est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 15 juin 2018

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

